

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Nora EL MESDADI (pouvoir M. LOVICH I) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Décision modificative n°2 - Actualisation des échéanciers des crédits de paiement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public (On Dijon) - Ajustements de crédits

Monsieur Deseille expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement de la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » et d'ajuster en conséquence les prévisions budgétaires sur l'exercice 2020 du budget de la Ville de Dijon.

1- Gestion connectée de l'espace public (On Dijon) - Actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme et d'engagement

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagements sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Sans affecter le coût global de l'opération On Dijon, le planning prévisionnel d'exécution de l'opération a été ajusté sur l'année 2020, en intégrant, en particulier :

- la réhabilitation de l'éclairage vétuste du camping, qui a permis la mise en place de 39 colonnes lumineuses LED avec système de télégestion, certaines colonnes étant également équipées de haut-parleurs ;
- le remplacement de caméras et de réseaux de fibre optique dégradés ainsi que la mise en place de systèmes de protection (herse, poteaux renforcés, etc.).

Compte-tenu de ces priorités de l'année 2020, il est donc proposé de réviser l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2018-2030, les montants plafonds totaux des autorisations de programme et d'engagement restant, quant à eux, inchangés.

Montant de l'autorisation de programme 2018-2030 : 12 280 739 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2020 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2021 à 2030) :

Projet On Dijon (montant en €)	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2018	2019	2020	Post 2020
Echéancier actuel (A)	12 280 739	2 137 607,71	3 873 214,95	2 012 000	4 257 916,34
Décision modificative (B)	0			280 000	- 280 000
Echéancier modifié (C = A+B)	12 280 739	2 137 607,71	3 873 214,95	2 292 000	3 977 916,34
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23			

Montant de l'autorisation d'engagement 2018-2030 : 17 538 019 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2020 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2021 à 2030) :

Projet On Dijon (montant en €)	Autorisation d'engagements (AE)	Crédits de paiement (CP)			
		2018	2019	2020	Post 2020
Echéancier actuel (A)	17 538 019	1 387 061,86	1 771 465,53	1 722 600	12 656 891,61
Décision modificative (B)	0			12 000	- 12 000
Echéancier modifié (C= A+B)	17 538 019	1 387 061,86	1 771 465,53	1 734 600	12 644 891,61
Affectation		Chapitre 011			

2- Décision modificative n°2 - Ajustements de crédits

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions	-280 000,00
23 Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage technique	280 000,00
Total dépenses d'investissement			0,00

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
011 Charges à caractère général	6156	Maintenance	12 000,00
011 Charges à caractère général	6188	Autres frais divers	-12 000,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

En mouvements réels, et en stricte cohérence avec les ajustements des autorisations de programme et d'engagement au titre de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » présentés *supra*, les crédits budgétaires 2020 (crédits de paiement 2020 desdites autorisations) sont ajustés de la manière suivante :

- en dépenses d'investissement, 280 000 € sont inscrits sur le compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » ;
- en dépenses de fonctionnement, 12 000 € sont ajoutés sur le compte 6156 « Maintenance ».

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré, à la fois, par :

- la réduction de - 280 000 € des crédits ouverts au chapitre 23, *nature 2313 « Constructions »* ;
- le retrait de - 12 000 € au chapitre 011, *nature 6188 « Autres frais divers »* ;
- étant précisé que ces ajustements sont effectués à partir de crédits inscrits au budget supplémentaire à titre de provisions pour d'éventuels travaux urgents sur 2020, crédits qui sont donc, de ce fait, diminués.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver l'actualisation des crédits de paiement des autorisations de programme et autorisation d'engagement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public On Dijon.
- 2 - décider les ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2.

3 - autoriser le Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 6